

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 715

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 3

I. – Après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :

« 2° *bis* À la première phrase du deuxième alinéa de l’article L. 731-16, la référence : « 1° » est remplacée par la référence : « 2° » ; ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 19, après la référence :

« 2° »,

insérer la référence :

« , 2° *bis* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.